

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 04/04/2012

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2012**

--- o0o ---

L'an deux mille douze, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. de ZANET), DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes ROLLIN, BERBILLE (a procuration pour Mme DUBUN), M. CABANNES, Melle POLESE, MM. DUPOUY, MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, MM. MOUCHEBOEUF, BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA (a procuration pour Mme ROCA), LEFORT.

Etaient excusés : M. de ZANET (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mme DUBUN (a donné procuration à Mme BERBILLE), Mme ROCA (a donné procuration à Mme DEHEZ-BATISTA).

Un scrutin a eu lieu, Melle DAVERAT Caroline a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°10

DELIBERATION

Rapporteur : Jean-François BROQUÈRES, Maire

OBJET : Participation de la commune de TARTAS au SYDEC dans le cadre des travaux d'éclairage public, mise en valeur de l'église

CONSIDERANT que la mise en lumière est un élément important dans le cadre de la mise en valeur de l'église.

VU l'étude et le devis établi par le SYDEC pour l'ensemble des travaux à réaliser

L'ensemble de ces travaux est estimé à **20 741 euros TTC**.

Compte tenu du préfinancement de la TVA par le SYDEC et des subventions apportées, le montant de la participation communale de **11 231 euros** à reverser au SYDEC.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet présenté par le SYDEC.
- **DE DONNER** son accord pour la réalisation des travaux.

.../...

- **DE S'ENGAGER** à verser la participation communale s'élevant à **11 231 euros**.
- **DE PRECISER** que le montant total de cette participation sera effectué sur fonds libres.
(Les crédits étant prévus au budget 2012 de la commune).
- **DE MANDATER** M. le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES